

VILLE  
DE  
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Baume les Dames  
Arrondissement de Besançon  
COMMUNE DE BAUME LES  
DAMES  
(N°INSEE : 25047)

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 17
- Votants : 27
- Ayant donné procuration : 10
- Absents : 2

**Date de convocation**

06/07/2022

**Date d'affichage**

19/07/2022

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 12 juillet 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le DOUZE JUILLET, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de JUILLET.

**Etaients présents (17) :**

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Soazig BONFILS, Florian CORDIER, Camille LIARD.

**Procurations données (10) :**

Christian BASSENNE donne pouvoir Gérard GLEIZE  
Sylviane MARBOEUF donne pouvoir Thomas VIGREUX  
Julien BOILLLOT donne pouvoir Arnaud MARTHEY  
Jean-Claude ALAMPI donne pouvoir à Francine COUDON  
Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Laure THIEBAUT donne pouvoir Jean-Claude MAURICE  
Frédéric SERGENT donne pouvoir Camille LIARD  
Sandra BOUHESANE donne pouvoir Colette ROMANENS  
Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Dominique MISCHI  
Charline BARDEY donne pouvoir Christelle LAMBERT

**Absents (2) :**

Philippe RONDOT  
Emmanuelle WISSANG-GIRARD

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Délibération n° F09/2022**

**Objet : Accompagnement des moments de vie des agents (départ à la retraite, etc.)**

Afin d'accompagner les moments de vie des agents et des élus, il est proposé de mettre en place les participations suivantes :

**Attribution d'un « cadeau » en lien avec l'un des événements suivants :**

Evènement	Participation de la collectivité
Retraite	100€ en bons d'achat dans les commerces locaux. (Remis aux agents 2 fois par an aux vœux et réunion de rentrée).
Noël	Repas + Bon cadeau commerces baumoïis + chocolats aux enfants jusqu'à 11 ans inclus
Décès de l'agent ou de l'élù, de son conjoint ou de ses enfants	Détail dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

**Organisation achat de gerbes pour les décès :**

Statut de l'Agent / Elu	Personne décédée	Montant de la gerbe
Agent en activité	Agent	50,00 €
	Conjoint(e) de l'Agent	50,00 €
	Enfant de l'Agent	50,00 €
Agent retraité	Agent retraité	50,00 €
Elu(e) en mandat	Elu(e)	50,00 €
	Conjoint(e) de l'Elu(e)	50,00 €
	Enfant de l'Elu(e)	50,00 €
Ancien(ne) élu(e)	Tous les ancien(ne)s élu(e)s	50,00 €

**Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces dépenses.**

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Le Maire,  
Arnaud MARTHEY**

